

ÉVALUATION DU PROGRAMME DU CONSEIL DE L'EUROPE "RENFORCER LA CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES"

Réponse du management et plan d'action



DIO-EVA(2025)04

Réponse du management et plan d'action

Nom du rapport d'évaluation :	Évaluation du programme du Conseil de l'Europe « Renforcer la confiance dans les institutions publiques » (RCIP)		
Date du rapport d'évaluation :	20/10/2025	Date du plan d'action :	12/12/2025

Réponse globale du management à l'évaluation :

L'Organisation salue l'évaluation positive du programme « Renforcer la confiance dans les institutions publiques ».

Toutes les recommandations issues de l'évaluation sont pertinentes pour le secteur ; toutefois, les recommandations 2 et 3 ont une portée plus large et préconisent des changements qui dépassent le cadre du programme RCIP. La mise en œuvre de ces deux recommandations nécessiterait l'implication de la Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DG I) ainsi que d'autres grandes entités administratives (MAE), y compris une révision globale et une modification de l'approche du Conseil de l'Europe concernant la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes (y compris le programme RCIP), afin d'améliorer le suivi et l'évaluation, mais aussi d'intégrer de manière systémique des processus et des mécanismes de changement comportemental dans le travail du Conseil de l'Europe. Ce dernier devrait être soutenu par des actions de formation et un renforcement des capacités, ce qui nécessiterait probablement l'implication de la DRH et des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre.

Compte tenu de la complexité de la mise en œuvre, les recommandations 2 et 3 sont considérées comme partiellement acceptées. En effet, la mise en œuvre nécessitera la participation de la DG I et d'autres MAE afin de donner pleinement suite aux conclusions du rapport d'évaluation.

PLAN D'ACTION

Décision du management ¹	Entité en charge ²	Actions prévues ³ (déterminées par l'entité)	Justification de la non-acceptation ⁴	Date limite pour l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 1 : Développer la théorie du changement du programme afin de refléter les voies de changement impliquant des acteurs non étatiques et clarifier la chaîne de causalité qui relie l'amélioration des capacités et des cadres institutionnels à l'amélioration des performances institutionnelles. (Elevée ⁵)					
☒ Acceptée ☐ Partiellement acceptée ☐ Rejetée	DGI	Une révision de l'actuelle théorie du changement sera menée au cours de l'exercice biennal afin d'identifier des voies permettant d'inclure les acteurs non étatiques et de définir leur rôle et contribution potentiels. Des modifications seront proposées et introduites lors de la prochaine révision du Programme et Budget (2028-2031).		31/12/2027	Tous les coordinateurs du programme RCIP au sein de la DGI
Recommandation 2 : Introduire une approche de suivi et de rapport [du projet/programme] plus systématique et sensible à la complexité des programmes pour mieux saisir les effets du programme au niveau des États membres, en accordant une attention particulière aux changements dans les pays sans projet de coopération. (Elevée)					
☐ Acceptée ☒ Partiellement acceptée ☐ Rejetée	DGI, éventuellement en coopération avec la DPB	Comme indiqué dans la recommandation elle-même (par. 155 et 156), « le développement d'un système de suivi et d'évaluation (S&E) à l'échelle de l'Organisation et conscient de la complexité semble nécessaire » pour la mise en œuvre de cette recommandation. Sa mise en œuvre au seul niveau du programme RCPI ne semble pas facilement réalisable ni appropriée. Une coopération avec la DPB et d'autres MAE serait indispensable dans ce cas. La mise en œuvre de cette recommandation nécessitera des changements systémiques importants et, par conséquent, un délai de mise en œuvre conséquent.		31/12/2029, avec des revues régulières à la fin de chaque année	DGI (Directeurs, Division centrale), Cabinet, autres MAE, DPB, DPC, etc

¹ La décision du management concerne la recommandation (acceptée, partiellement acceptée, rejetée).

² Suggestion initiale - à définir/actualiser par le management.

³ Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.

⁴ Pour les recommandations partiellement acceptées ou rejetées.

⁵ Les recommandations ont été classées comme "élevées" ou "moyennes" en fonction de l'appréciation de leur importance à la suite de l'évaluation.

Décision du management ¹	Entité en charge ²	Actions prévues ³ (déterminées par l'entité)	Justification de la non-acceptation ⁴	Date limite pour l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 3 : Veiller à intégrer dans la conception et la mise en œuvre des travaux du Conseil de l'Europe les considérations relatives aux processus et mécanismes de changement de comportement et renforcer les capacités du personnel du programme à soutenir et accompagner les institutions ciblées dans leurs défis en matière de gestion du changement. (Elevée)					
☐ Acceptée ☒ Partiellement acceptée ☐ Rejetée	DGI	La mise en œuvre de cette recommandation nécessitera une révision des méthodologies actuelles de conception des programmes afin de garantir que les théories, stratégies et outils de changement de comportement y soient. Cela nécessitera une coordination avec la DPB et la DPC (pour les activités financées par des ressources extrabudgétaires) afin de s'engager dans le processus et assurer une introduction plus large des processus et mécanismes de changement de comportement dans le travail du Conseil de l'Europe. Les actions comprendront : 1) des réunions des coordinateurs du programme RCPI avec la DPB et la DPC afin de discuter des modalités d'amélioration des méthodologies de conception de programme ; 2) des propositions d'amélioration des méthodologies de conception de programme afin d'y inclure les processus et mécanismes de changement de comportement.		31/12/2029 révision régulière à la fin de chaque année	Tous les coordinateurs du programme RCPI au sein de la DGI ; DPB, DPC, DRH
Recommandation 4 : Accroître la visibilité du programme RCIP au-delà des personnes directement impliquées. (Elevée)					
☒ Acceptée ☐ Partiellement acceptée ☐ Rejetée	DGI	Des efforts supplémentaires de visibilité et de communication seront déployés sur les normes élaborées et les résultats des activités de coopération. Cela inclura une communication via les sites web de la DGI et du Conseil de l'Europe ainsi que via les réseaux sociaux.		Revue régulière à la fin de chaque année	Tous les coordinateurs du programme RCPI au sein de la DGI ; équipe communication de la DGI ; équipe communication de la DPC (pour les activités financées par des ressources extrabudgétaires)

Abréviations	
Cabinet	Cabinet du Secrétaire Général et du Secrétaire Général adjoint
DGI	Direction générale des droits humains et de l'État de droit
DPB	Direction du Programme et du Budget
DPC	Direction de la coordination des programmes
DRH	Direction des ressources humaines
MAE	Grandes entités administratives
RCPI	Programme « Renforcer la confiance dans les institutions publiques »